

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/691

10 avril 2006

(06-1667)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Renseignements en vue de l'atelier du 31 mars 2006

Communication présentée par la République dominicaine

La communication ci-après, reçue le 30 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation de la République dominicaine.

1. En vue de préparer l'atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS, les participants ont été invités à répondre aux questions suivantes.

1. Avec quelle régularité les représentants de votre pays participent-ils aux réunions du Comité SPS?

2. Depuis l'initiative du Comité SPS en faveur des pays des Amériques, appuyée par l'IICA et le Groupe de direction, la République dominicaine a participé à presque toutes les réunions.

2. Qui y participe habituellement (des experts en poste dans votre capitale? des représentants basés à Genève?)

3. Nous avons une mission permanente à Genève, et dans le pays nous avons du personnel technique affecté à chacun des sous-comités SPS dans les différents bureaux associés aux travaux du Comité, par exemple le Secrétariat d'État à l'agriculture, la Direction générale de l'élevage, le Secrétariat d'État à la santé publique, à l'industrie et au commerce et aux relations extérieures.

3. Quels renseignements recevez-vous au sujet des réunions du Comité SPS et comment les recevez-vous?

4. La plupart du temps nous recevons les renseignements par l'intermédiaire de la Mission permanente à Genève, de l'IICA et du Comité SPS.

4. Votre pays possède-t-il un Comité SPS national?

5. Oui, nous possédons un comité national SPS.

5. Comment les exportateurs de votre pays sont-ils informés des nouvelles prescriptions SPS des partenaires commerciaux?

6. Toutes les notifications sont communiquées par le Secrétariat d'État à l'agriculture et par la Direction générale de l'élevage aux secteurs concernés par les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

6. Quels sont les mécanismes nationaux qui peuvent être établis pour faire en sorte que les parties prenantes soient informées en temps utile des nouvelles prescriptions SPS, de façon que les prescriptions SPS des partenaires commerciaux puissent être évaluées et que les vues des parties prenantes pertinentes puissent être prises en compte dans les réponses aux notifications SPS?

7. Les notifications sont portées à la connaissance de toutes les parties prenantes par le Conseil national de l'agriculture chargé des questions commerciales.

7. Lorsqu'ils établissent des mécanismes de ce genre, comment les Membres peuvent-ils identifier les parties prenantes nationales pertinentes et promouvoir une interaction effective entre ces parties prenantes qui puisse être durable?

8. Par les réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires.

8. Comment les renseignements concernant les prescriptions sanitaires et phytosanitaires peuvent-ils être transmis à des groupes extérieurs à l'administration nationale?

9. Par le Ministère des affaires étrangères aux groupes extérieurs et par le Secrétariat d'État à l'agriculture et la Direction générale de l'élevage aux groupes de l'intérieur.

9. Les modalités de mise en œuvre de l'Accord SPS dans votre pays ont-elles été planifiées au niveau national? Dans l'affirmative, cette planification a-t-elle été élaborée au moyen d'une méthodologie particulière?

10. Nous disposons d'un plan de renforcement institutionnel pour étayer l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

10. Comment votre pays identifie-t-il ses besoins en matière d'assistance technique?

11. On a procédé à plusieurs reprises à un diagnostic portant sur trois éléments (santé des végétaux, santé animale et innocuité des aliments), à une évaluation de la capacité phytozoosanitaire de la République dominicaine, avec le concours de la FAO, de l'IICA, de l'OIRSA, du Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire du Département de l'agriculture des États-Unis, de la Professional and Technical Consultants Association (PATCA), et de cabinets d'experts-conseils nationaux et internationaux.

11. Quelle est l'expérience de votre pays en ce qui concerne tant la demande que l'offre d'assistance technique liée aux mesures sanitaires et phytosanitaires?

12. Nous avons tiré de bons résultats de la participation à des cours et à des séminaires-ateliers liés aux mesures SPS organisés par l'OMC.

12. Comment l'offre d'assistance technique peut-elle répondre de la manière la plus effective possible à la demande en la matière, comment identifier des domaines prioritaires et comment éviter que les efforts des donateurs ne fassent double emploi?

13. Il est prévu d'organiser des réunions avec les organismes donateurs internationaux pour demander une assistance technique conformément aux priorités définies dans les différentes institutions, de manière à tirer un meilleur parti de cette assistance.
